# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel: M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney: M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure: M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy: M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champagney : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz: M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Geneuille: M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes: Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine: M. François LOPEZ Larnod: M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières: M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Champoux: M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Franois: M. Claude PREIONI La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

#### Procurations de vote:

Mandants: F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), YM. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, JY. PRALON, JM. JOUFFROY

Mandataires: B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

# Plan de Déplacement du Personnel

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

## Inscription budgétaire

« Charges de personnel » Budget principal BP 2018 et PPIF 2018-2025

#### Résumé:

Le Plan de Déplacement des agents, commun aux trois collectivités bisontines, est un dispositif destiné à promouvoir des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Il s'agit de favoriser la préservation de l'environnement en réduisant les nuisances liées à la circulation automobile et d'accompagner les agents dans leur démarche de mobilité et de déplacement domicile-travail au travers de mesures concrètes qui constituent un élément important de la qualité de vie au travail.

Parmi les actions constituant ce plan les mesures suivantes ont un impact budgétaire :

- relèvement de participation aux abonnements de transports en commun de 50 à 70%,
- mise en place d'une indemnité kilométrique vélo d'un montant maximum de 200 €/ an,
- participation au programme d'animation et de prêt de vélos à assistance électrique.

## I. Contexte et enjeux

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 fixe l'obligation, pour toutes les entreprises et administrations employant au moins 100 salariés, de mettre en place des plans de mobilité, essentiellement centrés sur leur personnel, dans l'objectif de réduire les nuisances liées notamment à l'usage des automobiles individuelles et des émissions de gaz à effet de serre.

Les trois collectivités que sont la Ville, le CCAS de Besançon et la CAGB ont décidé d'élaborer un plan de déplacement qui, après une phase de diagnostic, puisse inciter leurs agents à recourir autant que possible à des solutions alternatives pour leurs déplacements domicile-travail. Les déplacements professionnels, lors du temps de travail, font aussi l'objet d'une même attention.

Le pilotage de ce plan a été confié, depuis Novembre 2017 à un chargé de mission, rattaché au Pôle des Ressources Humaines, qui travaille en lien avec la cellule mobilité de la CAGB. La démarche a été engagée à l'aide d'un diagnostic réalisé par INDDIGO, bureau d'étude spécialisé dans la problématique des déplacements, grâce à un financement partiel de l'ADEME complété par la CAGB.

Ce diagnostic qui a intégré un questionnaire adressé à l'ensemble des agents des trois collectivités montre la complexité de la situation bisontine du fait de la multiplicité des lieux de travail et aussi de l'étalement des lieux d'habitat des agents. Cependant le recours à des modes alternatifs à la voiture individuel semble déjà élevé avec près de 50% des agents qui lui préfèrent les transports en commun, la marche à pied ou le vélo (traditionnel ou à assistance électrique).

Le Comité de Pilotage, composé des élus en charge du personnel des 3 collectivités, des directeurs généraux et des principaux techniciens concernés, réuni à deux reprises, a proposé un plan d'action visant à accompagner les agents dans leur démarche de changement d'habitudes en matière déplacements domicile-travail lorsque cela est possible et à conforter la pratique de ceux qui ont déjà recours à des modes doux.

La qualité de vie au travail, l'amélioration du pouvoir d'achat, la prévention en matière de santé sont autant d'éléments qui sont visés à travers les actions proposées.

#### II. Objectifs et actions

Le plan d'action, qui reste encore à compléter, inclut les objectifs suivants :

- développement du télétravail,
- sensibilisation au coût de la voiture individuelle,
- facilitation du recours aux transports en commun,
- incitation à l'usage du vélo, du vélo électrique et de la marche, facteurs de prévention en santé et d'économies,
- soutien au covoiturage.

Outre le programme d'animations, d'ateliers de sensibilisation aux problématiques des déplacements qui s'étalera dans le temps, des mesures concrètes sont proposées pour une mise en œuvre dès janvier 2019 :

- l'augmentation de la prise en charge par la CAGB des abonnements aux transports en commun pour les trajets domicile-travail de 50 à 70%. Actuellement 238 agents sollicitent une participation à ce titre et l'augmentation du remboursement couterait environ 10 000 € par an, pour la CAGB (les personnels de la Ville et du CCAS sont comptés de manière distincte). Ceci à nombre constant, mais l'objectif visé est une progression du nombre d'usagers des transports en commun dans les prochaines années,
- la mise en place d'une Indemnité Kilométrique Vélo, à l'image de ce qui est possible dans le secteur privé et se réalise déjà dans un bon nombre de collectivités et de manière expérimentale dans certains services de l'Etat. Cette indemnité serait versée, sur la base de 0,25 € du kilomètre et dans la limite de 200 € par an, aux agents permanents de la collectivité qui s'engagent à venir au travail en vélo au moins 80 % du temps et à 50 % de son montant aux agents qui travaillent à temps partiel. Un seul aller-retour quotidien est pris en compte dans ce calcul. Le nombre d'agents qui se rendent au travail en vélo est estimé pour la CAGB à 130 ce qui aurait pour impact un coût de 26 000€ annuel,
- il est espéré, par ces deux premières mesures, une certaine réduction de la circulation automobile aux heures de pointe et un absentéisme moindre chez les cyclistes, des études montrant que les personnes qui se rendent au travail en vélo sollicitent moins d'arrêts maladie que la movenne des employés.
- le développement d'un programme d'information et d'accompagnement des agents dans leur démarche de mobilité par des ateliers, animations régulières et le prêt de vélos électriques pour des périodes d'essai va, dès ce mois de septembre 2018, venir soutenir ce plan.

#### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de la participation aux abonnements aux transports en commun de 50 à 70%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- autorise la mise en place une Indemnité Kilométrique Vélo plafonnée à 200 € selon les conditions spécifiées plus haut, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- valide l'accompagnement des agents à travers un programme d'animation et de prêt de vélos à assistance électrique.

Préfecture du Doubs

Recule 1 1 067, 2018

Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 110 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULJEU 1er Vice-Président